

Comité consultatif sur l'application des droits

Quatorzième session
Genève, 2 – 4 septembre 2019

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

adopté par le comité

1. La quatorzième session du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) s'est tenue du 2 au 4 septembre 2019. Ont pris part à cette session 86 États membres, 1 État non membre et 26 observateurs.
2. Au titre du point 1 de l'ordre du jour, M. Minelik Alemu Getahun, sous-directeur général chargé du Secteur des questions mondiales à l'OMPI, a ouvert la session et souhaité la bienvenue au comité, tout en remerciant les États membres pour leur engagement indéfectible en faveur des travaux du comité et de la promotion du respect de la propriété intellectuelle en général. Il a indiqué que, l'année précédente, de nombreuses délégations avaient souligné l'importance qu'elles attachaient à la mise en œuvre de mécanismes efficaces et équilibrés d'application des droits, à la sensibilisation, à la promotion du respect de la propriété intellectuelle et aux travaux du comité en particulier. Au nom du Secrétariat, il a remercié les experts et les conférenciers de toutes les régions du monde pour leur contribution aux travaux de la quatorzième session.
3. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, M. Bemanya Twebaze, directeur général du Bureau des services d'enregistrement de l'Ouganda (URSB), a été élu président. M. Ray Augusto Meloni García, directeur du Département des signes distinctifs, Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI), Lima (Pérou) et Mme Elizabeth Jones, Conseillère politique principale dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle, Direction de l'application des droits de propriété intellectuelle et du droit d'auteur, Office de propriété intellectuelle, Newport (Royaume-Uni), ont été élus respectivement vice-président et vice-présidente.
4. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le comité a adopté l'ordre du jour (document WIPO/ACE/14/1).

5. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le comité a approuvé la participation de la Fédération italienne pour la protection des contenus audiovisuels et multimédias (FAPAV), de l'Alliance transnationale pour la lutte contre le commerce illicite (TRACIT) et de l'association TaC (Ensemble contre la cybercriminalité) en qualité d'observatrices *ad hoc* à sa quatorzième session (document WIPO/ACE/14/3 Rev.).
6. Le comité a écouté les déclarations liminaires faites par le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique, le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), le groupe B, le groupe des pays africains, la délégation de la Trinité-et-Tobago, la délégation de la Colombie et la délégation de l'Union européenne (UE).
7. La délégation de la Croatie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a noté avec satisfaction le grand nombre de contributions des États membres et de leurs institutions, qui contribueraient à l'échange de données d'expérience sur les questions relatives à l'application des droits. La délégation a remercié les contributeurs, dont la République de Moldova, un membre du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, pour leur travail, qui a permis de renforcer les activités de l'ACE. Le groupe avait toujours été un fervent défenseur de l'application des droits de propriété intellectuelle, car des mécanismes d'application efficaces et équilibrés étaient indispensables pour faire en sorte que la propriété intellectuelle joue un rôle essentiel de contribution au développement économique grâce à la promotion et à la protection de l'innovation et de la créativité. Le groupe attendait avec intérêt de pouvoir s'informer sur les nouvelles initiatives et idées au titre des quatre points du programme de travail, étant donné qu'ils étaient interdépendants. La délégation s'est félicitée du fait que les discussions porteraient sur les défis et les opportunités liés à l'espace numérique et aux nouvelles technologies. Enfin, elle s'est déclarée convaincue que la sensibilisation, en particulier celle des jeunes, était importante pour édifier des sociétés saines qui respecteraient les régimes d'application des droits.
8. La délégation de Singapour, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a noté qu'il était important que le comité continue de se concentrer sur le rôle qui lui avait été confié par les États membres, et elle a rappelé que l'ACE avait été créé par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2002 afin de mener des activités d'assistance technique et de coordination dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle, sans toutefois mener d'activités relatives à l'établissement de normes. Le groupe reconnaissait les responsabilités du comité dans la coordination de la lutte contre la contrefaçon et le piratage, l'éducation du public, l'assistance, l'organisation de programmes de formation régionaux et nationaux ainsi que l'échange d'informations sur les questions relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle. La délégation a rappelé que l'ACE avait été créé dans le cadre de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, dans la mesure où il était chargé d'aborder l'application des droits de propriété intellectuelle dans le contexte plus large de l'intérêt général et en particulier des préoccupations relatives au développement. Le groupe était d'avis que la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle devaient contribuer à la promotion de l'innovation technologique. En outre, ces efforts devaient également conduire au transfert et à la diffusion de la technologie, à l'avantage mutuel de ceux qui génèrent et de ceux qui utilisent des connaissances techniques et d'une manière propice au bien-être social et économique, afin d'assurer un équilibre de droits et d'obligations. Le groupe estimait qu'il était important que l'OMPI continue d'aborder l'application des droits de propriété intellectuelle d'une manière globale et équilibrée, dans le cadre de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, pour faire en sorte que les moyens mis en œuvre aux fins de l'application des droits de propriété intellectuelle soient conformes aux objectifs de l'article 7 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), ainsi qu'il est indiqué dans la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement. Le groupe reconnaissait que l'ACE constituait une précieuse plateforme dans laquelle les États membres pouvaient collaborer et partager leurs données d'expérience

nationales. La délégation a fait part de l'enthousiasme du groupe quant à l'échange d'informations sur les données d'expérience nationales en matière de sensibilisation, ainsi que sur les politiques et systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle et de règlement des litiges. Elle s'est félicitée de l'occasion qui lui était donnée d'en savoir davantage sur l'assistance fournie par l'OMPI dans le domaine législatif concernant l'application des droits de propriété intellectuelle, compte tenu des éléments de flexibilité disponibles, des divers niveaux de développement, des différences entre les traditions juridiques et de la possibilité d'un usage abusif des procédures d'application des droits. L'OMPI avait été un partenaire clé du groupe et celui-ci attendait avec intérêt de partager ses expériences positives en matière de renforcement des capacités et d'appui aux États membres.

9. La délégation du Mexique, parlant au nom du GRULAC, a fait observer qu'elle attachait une grande importance aux travaux du comité et à son objectif visant à garantir le respect de la propriété intellectuelle d'une manière durable. Le groupe était d'avis qu'il était pertinent d'échanger des informations sur les mesures qui non seulement aidaient à protéger les droits de propriété intellectuelle et à les appliquer, mais qui permettaient également d'empêcher les titulaires de droits d'en abuser, ce qui pouvait nuire à la concurrence et à l'innovation. Comme lors des sessions précédentes, les membres du GRULAC participeraient à la réunion et livreraient des exposés sur des questions précises. Le Brésil rendrait compte de ses mesures nationales de lutte contre le piratage et les atteintes aux droits de propriété intellectuelle, le Pérou partagerait des informations sur son projet pédagogique intitulé "Je dis oui au respect des droits de propriété intellectuelle et non à la contrebande", et la Trinité-et-Tobago communiquerait en avant-première une vidéo produite par l'OMPI sur la promotion de la propriété intellectuelle. Le groupe avait suivi avec intérêt le document WIPO/ACE/14/9 sur le Projet relatif à la base de données sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle et attendait avec impatience l'exposé et toute information supplémentaire que le Secrétariat fournirait sur ce sujet. Le GRULAC demeurait résolu à continuer de contribuer aux travaux du comité et était convaincu que les échanges pendant les trois jours de la quatorzième session seraient bénéfiques pour tous les participants.

10. La délégation du Canada, s'exprimant au nom du groupe B, s'est déclarée convaincue que l'ACE contribuerait au renforcement de l'application des droits de propriété intellectuelle, qu'elle considérait comme un élément essentiel d'un système efficace et utile. Le groupe réaffirmait l'importance qu'il continuait d'attacher au comité et à l'objet de ses travaux, à savoir l'application des droits de propriété intellectuelle. Sans mécanismes d'application efficaces et équilibrés, les droits de propriété intellectuelle ne pourraient pas atteindre l'un de leurs principaux objectifs, à savoir contribuer au développement économique par la promotion et la protection de l'innovation. Le groupe avait également noté que l'application effective des droits de propriété intellectuelle protégeait le public contre les produits non conformes ou dangereux. Le groupe estimait que l'application des droits était une question que tous les membres de l'OMPI, quel que soit leur niveau de développement, devaient prendre au sérieux, sur laquelle ils devaient continuer à s'engager sincèrement et qu'ils devaient considérer comme un sujet d'intérêt commun. Le groupe reconnaissait également qu'au-delà de l'adoption de lois et de règlements appropriés, la mise en œuvre et l'engagement politique dans le domaine de l'application des droits étaient essentiels. L'ACE revêtait donc une importance fondamentale en tant que plateforme d'échange de données d'expérience avec d'autres États membres. Enfin, le groupe était satisfait du caractère équilibré des quatre points du programme de travail et se réjouissait d'entendre les points de vue des États membres à la quatorzième session de l'ACE.

11. La délégation de l'Ouganda, s'exprimant au nom du groupe des pays africains, a remercié les États membres de l'OMPI ayant activement contribué aux travaux du comité par leurs exposés et elle a souligné l'intérêt que revêtaient ces contributions dans le cadre du partage de données d'expérience en matière de respect de la propriété intellectuelle. Le groupe reconnaissait l'importance de l'ACE et le rôle fondamental qu'il jouait dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle. Il était essentiel que chaque système de

propriété intellectuelle soit appuyé par un mécanisme d'application efficace, conformément aux normes internationales, en particulier celles énoncées dans l'Accord sur les ADPIC. Un système d'application des droits de propriété intellectuelle équitable, non discriminatoire et efficace était essentiel à l'élaboration d'un régime équilibré de droits de propriété intellectuelle qui encourageait la créativité et l'innovation. Se contenter d'accorder des droits de propriété intellectuelle sans mettre en place des mécanismes efficaces pour faire respecter ces droits serait un exercice futile. L'ACE devrait mener ses travaux de manière équilibrée, conformément à la recommandation n° 45 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement, afin de remplir son mandat. La recommandation n° 45 invitait l'OMPI à aborder la question de l'application des droits de propriété intellectuelle en tenant dûment compte des intérêts sociétaux plus larges et, en particulier, des préoccupations liées au développement, notamment la promotion de l'innovation technologique et la diffusion des technologies dans l'intérêt mutuel tant des créateurs que des utilisateurs. Dans le contexte de l'ACE, le groupe souhaitait mettre principalement l'accent sur le besoin continu d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités efficaces et axés sur la demande pour permettre aux pays en développement et aux pays les moins avancés de concevoir des régimes de droits de la propriété intellectuelle qui favorisent à la fois le développement et la modernisation de leurs capacités technologiques locales. Cette assistance devrait permettre un transfert et une diffusion efficaces des technologies. L'objectif stratégique VI de l'OMPI intitulé "Coopération internationale et promotion du respect de la propriété intellectuelle" constituait un objectif général et intersectoriel visant à créer un environnement propre à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle d'une façon durable et à renforcer la capacité des États membres en matière d'application efficace des droits de propriété intellectuelle, en prenant en considération les intérêts de la société et les préoccupations liées au développement. Le groupe avait pris note en particulier du document WIPO/ACE/14/2 qui mettait en évidence, de manière non exhaustive, les activités récentes de l'OMPI dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle menées dans le cadre du programme 17. Ce document fournissait des indications précieuses sur les activités qui avaient contribué à l'exécution du mandat du comité. Toutefois, le groupe souhaitait que la prochaine version de ce document mette en évidence, le cas échéant, la manière dont l'OMPI avait tenu compte de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement dans la mise en œuvre de ses activités. Le groupe invitait l'OMPI à intensifier ses activités de renforcement des capacités et de sensibilisation à l'intention des pays en développement et des pays les moins avancés dans ce domaine et a affirmé qu'il participerait de manière constructive à toutes les délibérations et encouragerait les membres du groupe à prendre la parole, le cas échéant, pour partager leurs données d'expérience nationales.

12. La délégation de la Trinité-et-Tobago a déclaré qu'elle appuyait les efforts inlassables déployés par l'ACE dans le cadre de son mandat en vue d'apporter une assistance technique et d'assurer une coordination dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle. La délégation a souhaité s'associer à la déclaration faite par la délégation du Mexique au nom du GRULAC. La stratégie nationale de la Trinité-et-Tobago en matière de propriété intellectuelle s'appuyait sur l'échange d'informations sur les campagnes et activités visant à faire respecter la propriété intellectuelle, en particulier par les jeunes. L'Office de la propriété intellectuelle de la Trinité-et-Tobago (TTIPO) s'était engagé, au cours de la première année de son programme "Promotion du respect de la propriété intellectuelle", dans un grand nombre d'activités de sensibilisation par l'intermédiaire de programmes d'éducation et de formation à l'intention des autorités gouvernementales, des universités, des entreprises et des écoles. Trinité-et-Tobago avait participé activement aux travaux d'un comité spécial en collaboration avec la police, la Direction des douanes et accises, Crime Stoppers et le Bureau des normes afin d'élaborer des stratégies relatives à la saisie de produits pirates et de contrefaçon. Ces activités avaient donné lieu à un nombre accru de poursuites judiciaires dans le domaine de la propriété intellectuelle. À cet égard, un manuel sur les poursuites en matière de droits de propriété intellectuelle à la Trinité-et-Tobago était en cours d'élaboration avec l'aide de la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle de l'OMPI. En 2018, le TTIPO avait officiellement lancé, dans le cadre de sa stratégie nationale de propriété

intellectuelle, son unité mobile consacrée à la promotion du respect de la propriété intellectuelle dénommée "IP Mobile". Ce projet, conçu à l'origine par l'OMPI, avait enregistré un grand succès. La délégation a également souligné qu'au cours de l'année écoulée, le TTIPO avait eu des discussions avec la Division des programmes du Ministère de l'éducation et avec les éditeurs de divers manuels scolaires de la Trinité-et-Tobago en vue d'intégrer dans les programmes scolaires des leçons et des outils pédagogiques relatifs à la propriété intellectuelle. La délégation a souligné qu'elle avait lancé, le premier jour de la quatorzième session de l'ACE, une vidéo éducative que l'OMPI avait produite à titre exécutif et qui était le résultat d'un projet débuté en 2018 qui s'était achevé en 2019. La délégation s'est déclarée disposée à contribuer à la poursuite des travaux de l'ACE.

13. La délégation de la Colombie a noté que son pays était pleinement attaché au respect et à la promotion des droits de propriété intellectuelle. Plus particulièrement, la Direction de l'industrie et du commerce assurait de façon très efficace la promotion et la protection des droits de propriété industrielle par l'intermédiaire du Bureau des affaires judiciaires qui était chargé de régler les litiges dans le domaine de la propriété industrielle.

14. La délégation de l'Union européenne, s'exprimant au nom de l'UE et de ses États membres, a souligné que l'UE appuyait sans réserve les travaux et le mandat du comité et réaffirmé la volonté de l'Union européenne de contribuer aux travaux de l'ACE. Elle s'est félicitée des contributions de l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM), du Ministère grec de l'économie et du développement, de l'Organisation du droit d'auteur hellénique (HCO), de l'Autorité italienne de régulation des communications (AGCOM) et du Service de police judiciaire chargé de la lutte contre les atteintes à la propriété intellectuelle (PIPCU) du Royaume-Uni. L'UE s'est également félicitée des contributions des autorités judiciaires du Royaume-Uni, de la Commission européenne, de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), et des représentants du secteur privé et des milieux universitaires et juridiques du Royaume-Uni. L'Union européenne a continué de penser que le point de l'ordre du jour axé sur les États complétait les points thématiques de l'ordre du jour existant de manière équilibrée et constaté avec satisfaction que le grand nombre de contributions reçues des États membres de l'OMPI témoignait de la pertinence du point de l'ordre du jour axé sur les États pour les membres de l'OMPI. L'Union européenne a reconnu l'intérêt d'axer les débats sur les expériences pratiques des membres de l'OMPI pour apprendre des autres pays et tirer parti des meilleures pratiques communes. La délégation a donc appuyé la décision du comité de conserver ce point dans ses futurs programmes de travail. L'Union européenne s'est félicitée que les possibilités et les défis de l'ère numérique soient au cœur des débats de la quatorzième session de l'ACE et attendait avec intérêt l'échange de données d'expérience nationales relatives aux mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle. Elle était également particulièrement intéressée par les thèmes des mécanismes mis en place pour lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle commises en ligne et du rôle des intermédiaires dans la protection des droits de propriété intellectuelle. L'Union européenne s'est félicitée de l'inclusion d'un point sur les nouvelles technologies dans l'application des droits de propriété intellectuelle, car elle était convaincue qu'il était essentiel de tirer pleinement parti des possibilités offertes par les technologies de la chaîne de blocs ou de la reconnaissance de contenu, par exemple, pour créer des systèmes efficaces d'application des droits. L'UE s'est déclarée satisfaite que les travaux de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle concernant l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs pour lutter contre la contrefaçon soient présentés à cette session. La délégation s'est également félicitée que soit abordée la question des initiatives nationales et régionales visant à prévenir la publicité rémunérée sur les sites Web portant atteinte au droit d'auteur et a noté avec intérêt que le Secrétariat avait proposé un projet relatif à la base de données sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle pour aider les États membres à coordonner les mesures volontaires entreprises conformément à l'approche dite "follow-the-money" ("suivez l'argent") en matière d'atteinte au droit d'auteur. Le but de ce projet utile était de réduire le flux de revenus vers les exploitants de

sites Internet illégaux, de protéger les marques de la dépréciation et de limiter le risque que des publicités légitimes donnent une apparence de légalité à des sites Internet illégaux et induisent les consommateurs en erreur. L'Union européenne a noté que ces objectifs faisaient écho aux objectifs du "protocole d'accord sur la publicité en ligne et les droits de propriété intellectuelle" de la Commission européenne, initiative que la Commission européenne présenterait plus en détail au cours de la quatorzième session de l'ACE. La délégation était également satisfaite que l'EUIPO puisse présenter ses données d'expérience au cours de la manifestation parallèle intitulée "Propriété intellectuelle et éducation : comment faire connaître la propriété intellectuelle à l'école" et attendait avec intérêt l'échange de données d'expérience nationales relatives aux activités de sensibilisation et aux campagnes stratégiques menées pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès du grand public, notamment les jeunes. L'UE a remercié le Secrétariat pour l'établissement des documents portant sur les activités récentes de l'OMPI dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle (WIPO/ACE/14/2) et sur les expériences nationales et régionales concernant les activités de l'OMPI en matière de renforcement des capacités dans ce domaine (WIPO/ACE/14/13). L'UE et ses États membres étaient favorables à la poursuite des travaux de l'OMPI en matière d'assistance juridique et technique et ont souligné que l'intérêt de cette assistance résidait notamment dans sa capacité à tenir compte du niveau de développement et des différences entre les traditions juridiques, et du contexte plus large de l'intérêt général et des priorités des États membres. L'UE et ses États membres considéraient l'OMPI comme l'instance mondiale pour toutes les questions relatives à la propriété intellectuelle et estimaient que l'OMPI avait un rôle important à jouer dans la coordination des efforts déployés par les États membres pour lutter plus efficacement contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle. La délégation s'est dite convaincue que les collaborations fructueuses entre les pays se poursuivraient de manière à assurer un juste équilibre entre les incitations à innover et l'accès à l'innovation.

15. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le comité a suivi 33 exposés présentés par des experts, un exposé présenté par le Secrétariat et quatre débats d'experts portant sur les différents points du programme de travail (documents WIPO/ACE/14/4 Rev. à WIPO/ACE/14/14).

16. Au titre du point A du programme de travail intitulé "Échange de données d'expérience nationales relatives aux activités de sensibilisation et aux campagnes stratégiques menées pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès du grand public, notamment les jeunes, conformément aux priorités des États membres dans le domaine éducatif, entre autres", cinq États membres ont fait part de leur expérience sous le thème "Produits et activités spécifiques de sensibilisation du public des États membres de l'OMPI".

17. Les exposés suivants ont été présentés : "Tenir les pirates à distance – La campagne de lutte contre le piratage de l'Inde", par le Département de la promotion de l'industrie et du commerce intérieur (DPIIT) du Ministère du commerce et de l'industrie; "Initiatives de la Norvège en matière de sensibilisation à la contrefaçon – Éviter d'acheter des produits de contrefaçon en ligne et en vacances", par l'Office norvégien de la propriété intellectuelle (NIPO); "Concours scolaire 2018-2019 sur le respect du droit d'auteur à Oman", par les Olympiades de l'innovation et de la science du Ministère de l'éducation; "Je dis oui au respect des droits de propriété intellectuelle et non à la contrebande – Programme éducatif récent à l'intention des lycéens au Pérou", par l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI); et le "Programme pour le changement de culture en République de Moldova", par l'Agence d'État pour la propriété intellectuelle (AGEPI). Il a été fait référence au document de travail WIPO/ACE/14/4 Rev.

18. Les discussions se sont poursuivies avec des interventions des délégations de l'Union européenne, de l'Espagne et du Royaume-Uni.

19. Dans le cadre du point B du programme de travail intitulé “Échange de données d’expérience nationales relatives aux mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d’application des droits de propriété intellectuelle, notamment les mécanismes permettant de régler les litiges de propriété intellectuelle d’une manière équilibrée, globale et efficace”, les exposés ont été regroupés autour de six thèmes.

20. Sous le thème “Coordination de l’application des droits de propriété intellectuelle”, six États membres au total ont présenté leurs données d’expérience. Les exposés suivants ont été présentés : “Les actions menées par le Conseil national de lutte contre le piratage et les atteintes à la propriété intellectuelle (CNCP) au Brésil”, par le CNCP; “La coordination en matière d’application des droits de propriété intellectuelle en Grèce – Collaboration entre l’organe de coordination pour la surveillance du marché et la lutte contre le commerce illicite (SYKEAAPP) et les autorités grecques chargées de l’application des lois”, par le SYKEAAPP; “Un nouveau système de labellisation du circuit de distribution des pièces de rechange automobiles : Label Salamatouna pour la lutte contre la contrefaçon”, par l’Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC); “Modifications récentes visant à renforcer la protection de la propriété industrielle dans la République de Corée”, par l’Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO); “Plan national global de lutte contre la vente de produits de contrefaçon et d’application des droits de propriété intellectuelle en Espagne”, par l’OEPM; et “Assurer l’application des droits de propriété intellectuelle dans les zones de libre-échange”, par l’Office des brevets et des marques des États-Unis d’Amérique (USPTO). Ces contributions sont compilées dans le document WIPO/ACE/14/5 Rev.

21. Un débat d’experts a eu lieu, animé par M. Ermias Yemanebirhan, directeur général de l’Office éthiopien de la propriété intellectuelle (EIPO), avec des interventions de la délégation de l’Allemagne et du représentant de la Commission économique eurasiennne.

22. Sous le thème “Nouvelles technologies en matière d’application des droits de propriété intellectuelle”, deux contributions ont été présentées au comité. M. Daniel Kraus, professeur de droit de l’innovation et directeur du Pôle de propriété intellectuelle et de l’innovation [PI]² à l’Université de Neuchâtel, a présenté les “Les expériences de la Suisse en matière d’application des droits de propriété intellectuelle à l’ère du numérique”, tandis que l’Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) a présenté une contribution intitulée “Nouvelles possibilités technologiques pour la protection et l’application des droits de propriété intellectuelle : Blockathon – La technologie de la chaîne de blocs au service de la lutte contre la contrefaçon”. Ces contributions sont compilées dans le document WIPO/ACE/14/6.

23. Le débat s’est poursuivi avec les interventions des délégations de l’Afrique du Sud et de la Grèce.

24. Sous le thème “Mécanismes pour lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle commises en ligne”, une “Étude sur les mesures de défense de la propriété intellectuelle, en particulier les mesures de lutte contre le piratage dans l’environnement numérique” (document WIPO/ACE/14/7) a été présentée par Mme Jane Lambert, avocate, Gray’s Inn, Londres, et M. Frederick Mostert, professeur invité de la faculté de droit Dickson Poon du King’s College de Londres et chargé de recherche au Centre de recherche en propriété intellectuelle d’Oxford, Royaume-Uni, après quoi quatre États membres ont présenté les mesures qu’ils ont prises pour lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle commises en ligne. Les exposés suivants ont été présentés : “Données d’expérience de la Chine en matière de protection en ligne au titre du droit d’auteur” par l’Administration nationale du droit d’auteur de la République populaire de Chine (NCAC); “Comité grec pour la notification des atteintes portées au droit d’auteur et aux droits connexes sur l’Internet” par le HCO; “Améliorer les mécanismes de lutte contre la diffusion de contenus pirates en Fédération de Russie” par le Service fédéral chargé de la supervision des communications, des technologies de l’information et des médias (Roskomnadzor); et “Le Service de police judiciaire chargé de la lutte contre les atteintes à la

propriété intellectuelle au Royaume-Uni” par le PIPCU de la Police de la ville de Londres. Ces contributions sont compilées dans le document WIPO/ACE/14/8 Rev.

25. Le débat d’experts qui a suivi a été animé par M. Frederick Mostert, avec des interventions des délégations du Royaume-Uni, de l’Espagne, du Pérou, de la Colombie, du Mexique, de la Chine et de Sri Lanka, et des représentants de la Fédération internationale de l’industrie phonographique (IFPI) et de l’Association des industries de marque (AIM).

26. Sous le thème “Initiatives visant à prévenir la publicité rémunérée sur les sites Web portant atteinte au droit d’auteur”, le comité a tout d’abord suivi un exposé du Secrétariat de l’OMPI sur le “Projet relatif à la base de données sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle” (document WIPO/ACE/14/9).

27. Le débat s’est poursuivi avec les interventions des délégations du Chili, du Royaume-Uni, du Canada et des États-Unis d’Amérique, et du représentant de l’IFPI. Au cours du débat, l’intérêt du projet a été souligné. Certains États membres ont estimé qu’une réunion spéciale de consultation des parties prenantes présenterait un intérêt dans le cadre du projet.

28. Trois États membres ont ensuite présenté leurs données d’expérience concernant les “Initiatives visant à prévenir la publicité rémunérée sur les sites Web portant atteinte au droit d’auteur”. Les exposés suivants ont été présentés : “Rôle de l’Autorité nationale italienne de régulation des télécommunications dans la lutte contre la publicité sur des sites Web portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle” par l’AGCOM; “Étude sur les publicités figurant sur des sites Web portant atteinte au droit d’auteur et leur incidence sur la valeur des marques concernées en République de Corée” par l’Agence coréenne de protection du droit d’auteur (KCOPA); et “Coopération des parties prenantes dans le cadre du Protocole d’accord sur la publicité en ligne et les droits de propriété intellectuelle – Point de la Commission européenne sur la situation actuelle” par la Direction générale du marché intérieur, de l’industrie, de l’entrepreneuriat et des PME (DG Grow) de la Commission européenne. Ces contributions sont compilées dans le document WIPO/ACE/14/10 Rev.

29. Un débat d’experts a eu lieu, animé par Mme Angela van der Meer, conseillère principale en matière de politiques, entreprise et innovation, Département de l’innovation et des savoirs, Ministère des affaires économiques et de la politique climatique, Pays-Bas, avec une intervention de la délégation de la Grèce.

30. Le thème suivant portait sur “Le rôle des intermédiaires dans la protection des droits de propriété intellectuelle”. Le comité a suivi six exposés présentés, respectivement, par une organisation intergouvernementale, une organisation non gouvernementale et quatre entités privées. L’Union postale universelle (UPU) a présenté un exposé intitulé “Atteintes à la propriété intellectuelle et stratégies de prévention au sein de la chaîne logistique postale mondiale”; l’Association de l’industrie de l’informatique et de la communication (CCIA) a présenté un exposé sur les “Stratégies de protection de la propriété intellectuelle des intermédiaires en ligne”; Alibaba Group a présenté un exposé sur les “Réalizations d’Alibaba Group en matière de protection de la propriété intellectuelle”; Amazon a présenté un exposé intitulé “Initiatives d’Amazon en matière de prévention de la contrefaçon”; Facebook a présenté un exposé intitulé “Protection de la propriété intellectuelle sur Facebook et Instagram”; et Google a présenté un exposé intitulé “Protection du droit d’auteur dans les recherches Google”. Ces contributions sont compilées dans le document WIPO/ACE/14/11 Rev.

31. Lors du débat d’experts animé par M. Ray Augusto Meloni García, les délégations de la Chine, de la Bolivie (État plurinational de), du Brésil et du Royaume-Uni et les représentants de la Fédération internationale de l’industrie phonographique (IFPI) et de l’Association des industries de marque (AIM) ont pris la parole.

32. Par la suite, le point de l'ordre du jour "Pouvoir d'appréciation des juges et du ministère public dans les procédures pour atteinte aux droits de propriété intellectuelle" a été examiné. Le comité a entendu trois exposés présentés par des États membres, à savoir l'exposé de M. Vladimir Popov, juge à la Cour suprême de la Fédération de Russie, sur le thème "Pouvoir d'appréciation des juges dans les procédures pour atteinte aux droits de propriété intellectuelle : l'expérience des tribunaux russes", celui de M. Valston Graham, directeur en charge du ministère public, Ministère de la justice, sur le "Pouvoir d'appréciation du ministère public dans les procédures pour atteinte aux droits de propriété intellectuelle à Saint-Kitts-et-Nevis", et celui de Mme Charlotte Hart, juge de district, Intellectual Property Enterprise Court, Business and Property Courts of England and Wales, High Court of Justice, sur la "Liberté d'appréciation s'agissant d'accorder des dommages-intérêts supplémentaires au titre de l'article 97.2) de la loi du Royaume-Uni sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets de 1988". Ces contributions sont regroupées dans le document WIPO/ACE/14/12.

33. Lors du débat organisé par la suite, la délégation de la Chine et Mme Lambert ont pris la parole.

34. Au titre du point C du programme de travail (intitulé "Échange de données d'expérience nationales relatives à l'assistance fournie par l'OMPI dans le domaine législatif, notamment l'élaboration de lois nationales sur l'application des droits qui tiennent compte des éléments de flexibilité, du niveau de développement, des différences entre les traditions juridiques et de l'usage abusif des procédures d'application de la loi, compte tenu du contexte plus large de l'intérêt général et conformément aux priorités des États membres"), le comité a entendu un exposé de la Mongolie sur les "Données d'expérience de la Mongolie relatives à l'assistance législative fournie par l'OMPI dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle", présenté par le Service juridique du Ministère de la justice et des affaires intérieures. Cette contribution est consignée dans le document WIPO/ACE/14/14.

35. Au titre du point D du programme de travail (intitulé "Échange d'exemples de réussite concernant le renforcement des capacités et l'appui de l'OMPI en faveur des activités de formation à l'échelle nationale et régionale, pour les organismes et les fonctionnaires nationaux, conformément aux recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement et au mandat de l'ACE"), un exposé sur des données d'expérience nationales et un exposé sur des données d'expérience régionales ont été présentés. L'Administration chargée des sociétés et de la propriété intellectuelle (CIPA) du Botswana a fait un exposé sur les "Activités de l'OMPI en matière de renforcement des capacités et d'appui aux activités de formation dans le domaine de la promotion du respect et de l'application des droits de propriété intellectuelle au Botswana", et l'Institut de formation des magistrats de la Cour suprême des Caraïbes orientales a fait un exposé sur "La Cour suprême des Caraïbes orientales et le renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle". Ces deux contributions sont regroupées dans le document WIPO/ACE/14/13 Rev.

36. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, le Secrétariat a présenté le document WIPO/ACE/14/2 relatif aux activités récentes de l'OMPI dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle menées dans le cadre de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, du Programme et budget et de l'objectif stratégique VI de l'OMPI, "Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle". Le document expose les activités menées en matière d'assistance technique dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle. Les services demandés ont porté sur une assistance législative, ainsi que sur des activités de formation et de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires chargés du respect des lois et du corps judiciaire. Le document fait également état d'activités visant à renforcer la mise en œuvre d'une coopération internationale systématique et efficace avec les autres organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, afin d'assurer une approche équilibrée et transparente. Le programme 17 a également contribué à plusieurs publications sur les faits

nouveaux dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle. Le Secrétariat a indiqué que la description de chaque activité était assortie de renseignements sur le lieu, les organisations partenaires et les pays participants, d'un résumé succinct des objectifs visés et d'un lien renvoyant vers le programme complet. Le comité a pris note des informations contenues dans le document.

37. Au titre du point 7 de l'ordre du jour, le comité est convenu de poursuivre, à sa quinzième session, l'examen des thèmes suivants :

- échange de données d'expérience nationales relatives aux activités de sensibilisation et aux campagnes stratégiques menées pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès du grand public, notamment les jeunes, conformément aux priorités des États membres dans le domaine éducatif, entre autres;
- échange de données d'expérience nationales relatives aux mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle, notamment les mécanismes permettant de régler les litiges de propriété intellectuelle d'une manière équilibrée, globale et efficace;
- échange de données d'expérience nationales relatives à l'assistance fournie par l'OMPI dans le domaine législatif, notamment l'élaboration de lois nationales sur l'application des droits qui tiennent compte des éléments de flexibilité, du niveau de développement, des différences entre les traditions juridiques et de l'usage abusif des procédures d'application de la loi, compte tenu du contexte plus large de l'intérêt général et conformément aux priorités des États membres; et

échange d'exemples de réussite concernant le renforcement des capacités et l'appui de l'OMPI en faveur des activités de formation à l'échelle nationale et régionale, pour les organismes et les fonctionnaires nationaux, conformément aux recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement et au mandat de l'ACE.

[Fin du document]